

BULLETIN D'ADHESION 2024 – 2025

ECRIRE LISIBLEMENT SVP

Numéro de licence FFRS :

Nom : Prénom : Date de naissance : Sexe : M / F

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile : Courriel :

Animateur : oui non disciplines animées :

a/ Cotisation de base obligatoire: Cotisation annuelle (valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025).

69€ pour la cotisation 2024 / 2025 (part fédérale 36€ + part club 33€).

Sous couvert d'une augmentation de la part fédérale qui sera alors prise en charge par la RSN.

Cette cotisation comprend :

- ◆ Participation à la vie du club RSN, de la région CORERS IDF, du département CODERS 94
- ◆ L'assurance du groupe de la FFRS : responsabilité civile – recours – protection juridique – indemnisation des dommages corporels
- ◆ Le journal de la FFRS

b/ Cotisation additionnelle (10€ par activité choisie) :

1) Cocher la ou les activités choisies et 2) pour chacune d'elle cocher la ou les séances de votre choix.

3) les animateurs dont aides en MAA ne cochent pas les activités qu'ils animent.

10 € Activ'mémoire : Lundi 14h-16h

10€ Danse : Vendredi 9h30- 10H30 premiers pas 10H30- 11h30 débutants

10€ Gymnastique « maintien en forme » : Mardi 9h-10h 10h-11h 11h 12h

10€ Multi-activités adaptées (M.A. A) : Jeudi 10h30-12h

10€ Marche nordique : Lundi 9h-11h Jeudi 9h30-11h30

10€ Pétanque : Mercredi 14h-17h Jeudi 14h-17h

10€ Randonnée : Mardi petite Vendredi moyennes, grandes.

Self-défense : Lundi 15h-16h15 (*inscription directe auprès de R. S. Créteil*). Renseignements 01.48.73.65.49

10€ Swingolf : Lundi 14h-16h Mardi 14h-16h

10€ Taïchi : Mardi 14h-15h30 Intermédiaires 15h30-17h débutants Mercredi 8h45-10h15

Intermédiaires. 10h15-12h15 Avancés

10€ Tennis de table : Vendredi 13h30- 16H30

Merci d'ajouter à votre cotisation de base de 69€ le montant de vos activités choisies

Montant :€

c/ Montant de votre cotisation totale : montant 69€ + b = c

Paraphe de l'adhérent :

Tourner SVP...

Documents à fournir impérativement pour tous

- ◆ Bulletin d'inscription dûment complété
- ◆ Chèque à l'ordre de : R.S.N.

Les documents doivent être adressés à Retraite Sportive Nogentaise Espace Simone Veil Maison des associations
- 2 rue Jean Monnet – 94130 Nogent-sur-Marne

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :Prénom :

Téléphone :

Santé :

Je déclare ne pas avoir de contre-indication médicale pour la pratique des activités sportives que je choisis.

OUI NON

Droit à l'image :

J'autorise la RSN Je n'autorise pas la RSN

à utiliser **les photos** sur lesquelles je figure et qui ont été prises ou seront prises dans le cadre des activités ou des reportages qu'elle organise, pour son matériel de communication et celui de la Fédération française de la Retraite sportive, tous supports confondus (web, affiche, dépliant...). Cette autorisation est consentie sans contrepartie financière et sans limite de date.

Règlement Général de Protection des Données Personnelles :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association.

Les obligations des associations et fédérations sportives :

Conformément aux dispositions du Code du sport (articles L.321-1 et L.321-4), les associations et fédérations sportives sont non seulement tenues d'assurer leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants, mais également d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive.

Il s'agit d'une assurance individuelle complémentaire à souscrire personnellement le cas échéant.

***Date et signature de l'adhérent précédées
de la mention manuscrite « Lu et
approuvé »***